L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 12 FEVRIER.

Nouvelles de France.

Nous empruntons aux journaux de Paris du 24 janvier les nouvelles suivantes :

Divers arrêtés préfectoraux interdisent le colportage et la vente sur la voie publique de l'*Opinion nationale* dans les départements des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, d'Indre-et-Loire, de la Nièvre et du Rhône. Ces arrêtés reproduisent textuellement celui qui a motivé la même interdiction dans le département de la Seine.

Nous croyons savoir que la droite ne persistera pas dans l'interpellation qu'elle comptait adresser au gouvernement au sujet de la suspension de l'*Univers*.

L'extrême droite, d'ailleurs, tout en regrettant la mesure, n'en a pas un instant mis en doute la nécessité.

Au cas où l'interpellation aurait lieu, ce ne serait qu'une simple demande d'explications dépourvue de tout caractère hostile.

Le *Journal de Marseille* annonce que M. Emile Ollivier vient d'arriver de Marseille, d'où il doit partir pour Paris dans quelques jours.

On parle d'une seconde circulaire qui serait envoyée aux évêques par le ministre des cultes pour les engager à la modération et faire appel à leur patriotisme.

Contrairement au bruit qui en a couru avec quelque persistance, la Chambre ne prendra pas de congé. La nécessité de terminer la discussion des nouveaux impôts et d'aborder la loi sur l'enseignement supérieur imposent à l'Assemblée de ne pas se séparer avant les fêtes de Pâques. On a lieu de croire que la loi électorale sera mise à l'ordre du jour immédiatement après ces vacances. Quoi qu'il en soit, nous croyons savoir que le gouvernement est dans l'intention très fermement arrêtée de pousser activement les travaux de la commission des lois constitutionnelles, le maréchal de Mac-Mahon ayant, à diverses reprises, manifesté hautement son désir de voir réglées les questions de l'organisation de la seconde Chambre et la définition des attributions du pouvoir exécutif.

Dans les cercles militaires, on prétend qu'il est question de confier le commandement de Bordeaux à M. le général Pourcet, en remplacement de M. d'Aurelle de Paladines.

Les derniers incidents diplomatiques ont, nous assure-t-on, appelé de la façon la plus sérieuse l'attention du ministre des affaires étrangères sur la nécessité absolue où sont nos représentants à l'étranger de rester d'une façon assidue à leur poste, afin que leur vigilance ne soit jamais en défaut par suite d'absences plus ou moins irrégulières. Le ministre aurait envoyé à ce sujet des instructions précises à nos agents diplomatiques, bien décidé qu'il serait à en maintenir la rigoureuse exécution.

La circulaire de M. de Broglie.—Voici les réflexions de la *Patrie* sur le document que nous avons publié hier :

Ce qui frappe dans ces instructions du ministre, c'est leur caractère de modération. Quand on se souvient des débats violents, des déclamations que la loi du 20 janvier a soulevés ; quand on songe aux colères de la gauche, aux alarmes d'une partie même modérée de l'Assemblée et aux résistances si exagérées dont le projet du gouvernement a eu à triompher, on est forcé de reconnaître qu'on a eu vraiment bien tort d'amonceler tant d'orages et de faire tant de bruit.

La circulaire de M. le duc de Broglie est l'œuvre d'un esprit très calme et très mesuré ; loin de commander une attitude de combat, elle dicte la conciliation de tous les éléments conservateurs ;

Enfin, la circulaire de M. le duc de Broglie se termine par une affirmation très nette du septennat. Nous disions hier que cette formule politique doit être, pendant sept ans, le programme unique de tous les conservateurs ; que cette base est le terrain commun sur lequel ils doivent rester unis et militants ; que la trêve des partis ne peut trouver que là sa garantie et sa réalité.

Le pouvoir septennal est élevé, dit M. le duc de Broglie, "pour la durée que la loi lui assigne, au-dessus de toute contestation." Il en conclut avec raison que la seule condition politique à exiger des maires et des adjoints est d'apporter tout leur concours à ce pouvoir, " et de ne se prêter à rien de ce qui pourrait l'ébranler ou l'amoindrir."

Le même respect doit s'étendre à l'Assemblée, c'est logique, puisque le pouvoir exécutif émane de son choix, et M. le duc de Broglie a bien fait de ne pas le laisser oublier dans ce programme, car la plupart des attaques dirigées contre l'Assemblée ne font que prendre une voie détournée, pour mieux frapper la présidence elle-même.

LES ÉLECTIONS AU PARLEMENT ALLEMAND.

On écrit de Berlin, le 16 janvier à la *Patrie* :

On connaîtra sans doute demain le résultat définitif des élections pour le Reichstag, qui ont eu lieu le 10 janvier. Dès à présent on peut dire qu'elles ont trompé l'attente de tout le monde, du gouvernement comme des partis hostiles à sa politique. Le gouvernement ne croyait pas que les catholiques fussent si forts par le nombre, ni que les socialistes réussissent si tôt à pousser une menaçante représentation de leurs idées jusqu'au sein du Parlement ; et, de leur côté, catholiques et socialistes n'ayant encore jamais eu l'occasion de se compter, n'osaient espérer le succès qu'ils viennent de remporter chacun sur leur terrain.

Les provinces du Rhin ont cette fois échappé complètement aux nationaux-libéraux, Cologne, Bonn, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle, Coblentz ont élu presque exclusivement des députés catholiques accentués, ce qui fait dire aux feuilles de Berlin qu'à partir de Coblentz aujourd'hui, *le Rhin roule des flots noirs comme de l'encre.*

La Saxe, qui a toujours été le foyer du socialisme allemand, ne pouvait mentir à sa renommée, et, en effet, dans toutes les circonscriptions électorales de la Saxe où une candidature ouvrière était posée, les libéraux ont été battus. Mais ce qui a surpris et même quelque peu effrayé la bourgeoisie libérale et libre-penseuse, c'est-à-dire ouvertement athée, c'est que les socialistes ont levé leur drapeau à la fois dans toutes les provinces : vainqueurs dans une douzaine de circonscriptions, et disposant de fortes minorités dans les centres où la victoire est restée à leurs adversaires.

Il est à présumer, dès à présent, que les nationaux libéraux n'auront pas trop souffert des élections ; mais si leur nombre n'a pas diminué, celui de leurs adversaires aura grossi, et, dans le Parlement, s'ils veulent continuer à faire du libéralisme à outrance contre les catholiques, la phalange socialiste sera là, prête à voter contre eux, mais non sans bénéficier de leurs discours en faveur de la liberté.

Le parti du progrès n'a pas davantage à se féliciter des élections. La *Vossische Zeitung*, un des organes du parti, chante victoire ce matin sur ce fait que des députés progressistes ont été élus dans les cinq premières circonscriptions électorales de Berlin ; mais, outre que le triomphe des libéraux dans une capitale est un fait naturel, il faut dire que ce triomphe n'est pas sans amertume, car, dans la 6me circonscription, un socialiste, Hasenclever, a contrebalancé la réputation de Schulze-Delitzsch et infligé à ce vétéran libéral l'humiliation d'un scrutin de ballottage.

Il faut attendre que le Reichstag soit réuni, et surtout qu'une question un peu grave vienne en discussion, pour voir quel sera le groupement et la force des partis. Mais déjà la mauvaise humeur des officieux, mauvaise humeur dont vous avez pu déjà entendre l'écho en France, peut donner à supposer qu'ils n'attendent rien d'excellent des éléments nouveaux qui entreraient dans la composition du Reichstag.

—Les journaux protestants de la Suisse font, en ce moment, grand état d'une adhésion nouvelle qui vient renforcer l'Eglise schismatique du père Loyson. C'est, disent-ils, " un événement qui va probablement exercer une influence importante sur le développement de l'Eglise catholique réformée." Il s'agit de l'adhésion de Mgr Dominique Panelli, archevêque de Lidda, en Palestine.

Pour édifier nos lecteurs sur l'importance de cet événement, nous nous bornerons à rappeler les antécédents de ce prélat. Mgr Panelli était attaché, lors de la révolution romaine de 1848, à la cour du Vatican et a suivi Pie IX à Gaëte. Plus tard, il a passé dans l'Eglise grecque et a prêché plusieurs années à Jérusalem, en qualité d'archevêque de Lidda. Puis il entra dans l'Eglise romaine, et le 7 janvier il a célébré la messe dans l'église de Saint-Germain, cédée aux vieux-catholiques par les autorités de Genève. Cet évêque volage a, en vérité, une odyssée trop chargée, pour que le père Loyson puisse se réjouir avec beaucoup de sécurité de sa conquête.

—Nous lisons dans la *Presse* :

Un des officiers supérieurs attachés aux conseils de guerre nous a affirmé hier qu'à la fin de mai, le dossier de la Commune sera entièrement épuisé.

De la sorte, on aura mis trois ans, presque jour pour jour, à terminer la répression.

La justice militaire dressera alors une liste très complète de tous les individus condamnés par elle à des peines quelconques, et cette liste sera insérée au *Journal officiel*.

—Le jugement de Pilotell :

On vient de placarder à la mairie du sixième arrondissement (Saint-Sulpice), un extrait du jugement en date du 9 janvier 1874, qui condamne, par l'organe du 3me conseil de guerre, le citoyen Pilotelle (Georges) caricaturiste, qui s'illustra sous la Commune, à la *peine de mort*.

Le libellé de ce jugement relate :

1° Immixtion dans des fonctions civiles (Pilotell fut délégué aux beaux arts et chargé des délégations judiciaires) ;

2° Le vol de 215 francs à Mme veuve Chaudey ;

3° Le détournement de 1,860 fr. à M. Louis Polo ;

Etc., etc.

Le signalement de Pilotell est en blanc.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. Placide Canonge..........Directeur.

Jeudi, 12 Février 1874.—Matinée à midi. BARBE BLEUE, opéra bouffe.

JEUDI soir, à sept heures, bénéfice de M. Gadilhe, L'AFRICAINE, grand opéra.—Mme Devoyod-Aca remplira le rôle de Selika. 11fév—2t

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..........DAVID BIDWELL

Engagement d'adieu de

MISS LYDIA THOMPSON,

—ET DE—

SA TROUPE GIGANTESQUE,

Et sa dernière apparition à la Nouvelle-Orléans.

Mercredi Soir, 11 Février,

Dernière représentation de la pièce à extravagances, mais chaste,

MEPHISTO.

Jeudi et Vendredi Soirs,

—Et dans la Matinée de Samedi—

Les deux grandes pièces, burlesques et attrayantes,

ROBIN HOOD,

—et—

KENILWORTH,

Avec tous les détails qui font spécialement partie de ces deux pièces.

"KISS SONG",

Grands Exercices de Cirque par Edouin.

Skatorial Phenomenon,

PRYNE MODERNE.

Samedi et Dimanche Soirs,

Deux pièces bouffonnes,

LURLINE,

—et—

SINBAD,

Dans lesquelles sera exécuté

LE BALLET MORAL

Et les Danseurs Quakers.

Assurez-vous de vos places le plus tôt possible. 11 fév

Les Frères Davenport.

SALLE DES ODD-FELLOWS.

PENDANT SIX SOIRÉES SEULEMENT

En commençant le 19 Février 1874.

MATINÉE TOUS LES JOURS.

Ils feront alors leur apparition d'adieux, pour aller à la Havane et dans l'Amérique du Sud.

Prix d'entrée—50 cents ; sièges réservés, 75 cts. Matinée—50 cents dans toutes les places de la salle.

Lisez ce qu'ont dit les journaux de New-York :

"Ces Frères font voltiger des instruments de musique dans la salle. Ils font apparaître des bras et des mains. Tandis que ces phénomènes ont lieu les Frères Davenport sont tranquillement assis, ayant les mains et les pieds liés." (Herald.)

"Etant liés dans le cabinet, les portes se sont fermées subitement. Plusieurs instruments de musique se font entendre. On voit apparaître par la fenêtre, des mains et des figures de revenants. On les a liés et enfermés dans le cabinet, et ils en sont sortis déliés.—(Tribune.)

STARR MORRISSEY, Agent.

11 fév—

MARDI-GRAS,

17 Février, 1874,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

LA COTERIE, LE CARNAVAL.

LE BAL MASQUÉ,

Sous les auspices de comités spéciaux, composés de citoyens bien connus.

Les Directeurs annoncent que leurs arrangements pour la troisième série du

Grand Bal Travesti,

sont entièrement terminés et complets sous tous les rapports. Aucune dépense n'a été épargnée pour rendre CETTE FETE PAR EXCELLENCE, de la saison, la plus attrayante possible.

Prix d'entrée au Bal Masqué : Trois Piastres. Par invitation, le Comité se réunira à l'Académie tous les soirs.

Pour obtenir des billets d'invitation, s'adresser au Contrôle, ou à l'un des Directeurs. 11fév

GRAND BAL

Paré et Masqué à l'Opéra.

Le bal paré et masqué annuel de l'Opéra aura lieu le MARDI-GRAS.

De grands préparatifs ont été faits pour rendre ce bal un des plus beaux et des mieux organisés qui aient jamais été donnés.

Un orchestre complet et composé d'excellents musiciens a été engagé.

Rien, capable de diminuer l'éclat de cette fête, n'a été oublié. Des officiers de police ont été retenus pour maintenir l'ordre. La salle de bal sera parfaitement arrangée.

On pourra se procurer des invitations pour dames et des billets d'entrée au magasin de musique de M. Elie, rue du Canal, No 151.

Billets d'entrée pour hommes, $2.

1er fév—

GRAND BAL PARÉ ET TRAVESTI,

—DONNÉ PAR LA—

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE 12 FÉVRIER 1874.

Les personnes qui désireraient se procurer des cartes s'adresseront à tous les restaurants et hôtels.

Pour les invitations de dames, s'adresser

78 rue d'Orléans,

127 rue des Remparts, encoignure Toulouse,

73 rue Royale,

13 rue Royale. 1er fév—10t

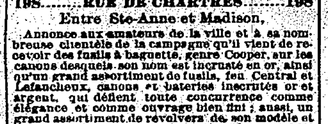

J. SAGET,

ARMURIER,

198.......RUE DE CHARTRES.......198

Entre Ste-Anne et Madison.

Annonce aux amateurs de la ville et à sa nombreuse clientèle de la campagne qu'il vient de recevoir des fusils à baguette, genre Cooper, sur les canons desquels son nom est incrusté en or, ainsi qu'un grand assortiment de fusils, tels Central et Lefaucheux, canons et batteries incrustés or et argent, qui défient toute concurrence comme élégance et comme ouvrage bien fini ; ainsi, un grand assortiment de revolvers de son modèle et de carabines Flobert, nouveau système, et 5,000 cheminées fabriquées par lui. M. SAGET offre ces armes à des prix très réduits, vu la rareté d'argent en ville, et se charge de réparations d'armes de tous genres à des prix excessivement raisonnables. 6déc—3m

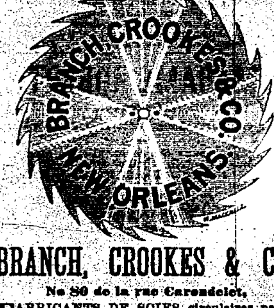

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 80 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées ; Scies circulaires à fausses dents, de Spaulding ; Scies de travers et verticales, et toute espèce de Scies ;

Scies françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines ; Bandes en cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New-York, constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies dressées et gemmées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard. 12août—6m

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 255 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée), entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,

2av—1an Box 748 du bureau de la Poste

Cigares, Tabacs.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53

Encoignure Bienville,

Manufacture à Vapeur de :

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de :

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

18 mars—1an Nouvelle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15....RUE ROYALE....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier ; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

25 déc—1an

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—FEVRIER 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

B.	Levi Henri.
Barosta Alfred.	Lebelleo Louis.
Bret Jean.	Legrand Jean serrurier.
C.	Lamboley Eugène.
Couvard François.	M.
Capdevielle Jean.	Marmouget Denis.
Chabanne Jean-Baptiste.	Martin (Mme) Ve Jean.
Charlon François.	Mannier Lagare.
D.	Myal Marcellin.
Drouillet Marcelin.	N.
Daran, Jean et Théodore.	N. Orleans Natl. Banking Association.
Dupin, Pierre et Jacques.	N. Orleans Mutual Insurance Association.
Dubeau Théodore.	P.
Dithmars Ve. Jean.	Plattoly menuisier.
Domerf Pascal.	Pinot Auguste.
F.	R.
Fourrier Edouard Antoine.	Robie Mme.
Formel, Daniel et enfants.	Rouguelle Jean Guillaume.
G.	S.
Gardette James.	Saux Bertrand.
H.	T.
Hélies Jean, dit Genty.	Terrasse (Mme).
L.	V.
Labarrere Bernard.	Verrier François.
Lafont, restaurateur.	

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 3 fév—

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.

Freedman's Savings & Trust Co., 183 Canal.

La Save Bank & Safe Deposit Co. 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.

Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.

Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.

N. O. Mutual Ins. Association, 102 Canal.

Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.

Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.

Eq. Life Assur Society, of N. York, 33 Camp.

Ætna Life Ins. Co., of Hfd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 127 Canal, Nlle-Orléans.

Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.

T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.

J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 19, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.

Peck Bros., (Wheeler & Wilson.) 149 Canal.

Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 51 et 53 Canal, 213, 215, 217 V. Levée

C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montordier, 19, Bourbon.

Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.

N. C. Delsoau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Moreau, 129, Canal.

Rest. John, 16 & 18, Bourbon.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.

L. Médal, 93, Vieille Levée.

Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

BOULANGERIE.

J. M. Laferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.

F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.

M. Elie, 151 et 153, Canal.

F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.

J. Saget, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.

Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

LOTERIES

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 14 février 1874.

PLAN.

10,000 Billets..........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION :

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$60,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun ; Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10 ; Demi-Billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

Lock-box 692, P. O., Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21anv—72—1an

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE !!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET

Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets, et

$1,500,000.

divisés en 12,000 lots gagnants, seront répartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots :

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE....$10,000	100,000
30 LOTS DE.... 5,000	150,000
50 LOTS DE.... 1,000	50,000
80 LOTS DE.... 500	40,000
100 LOTS DE.... 400	40,000
150 LOTS DE.... 300	45,000
250 LOTS DE.... 200	50,000
325 LOTS DE.... 100	32,500
11,000 LOTS DE.... 50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à................ $1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS

Billets entiers, $50 ; moitié de billets, $25 ; Dixièmes, $5 le coupon ; Onze billets entiers, $500 ; 22½ billets, $1,000 ; 113 billets entiers, $5,000 ; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20janv—1m—MarJS

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..................$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,

CH. ENGSTFELD, Vice-Président,

GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS ;

Henry Abraham,	A. Eimer Bade,
N. A Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Statz,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	E. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. R. Wildermuth,
X. Weissenbach,	J. Keiffer.

8 oct—1an

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Geldenburg,

Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,

Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,

Des SARDINES de la marque Edelin Gillet,

Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et XERES de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - - 23 & 25

14 janv—6m NOUVELLE-ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE HEPP, in commendam. PIERRE ROCHEREAU, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

147--------147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION !

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement.

Nous avons reçu un stock complet de Marchandises d'une très grande valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment ; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock :

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES : FOURRURES :

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle ; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés ; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLÈRES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc ; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer ; le tout est en plaqué français : BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS ;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGÈRES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement ; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.

16 nov—4m

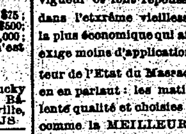

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

Chaque année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qu'elle n'doit qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure ; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin ; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,

NASHUA, N. H.

27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

54, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetées pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT ;

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée à sa, Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epousettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1 ; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.

Stéréoscopes, $1

Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.

Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 2 et 2 yardes pour $1.

Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 8, 4, 2, 1, pour un dollar meilleures que les anciennes.

Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Couteaux de table, Ruches, Bouquets en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer ; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend :

250,000 Articles Nouveaux,

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets ; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées ; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage ; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle ; peignes et démêloirs ; miroirs de main, boîtes à poudre de riz, stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues, toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies ; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10, fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1 ; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames ; robes de nuit, pantalettes, robes d'enfants : une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1 ; écharpes en soie, dernières genres et toutes nuances, $1 ; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1 ; demi-douzaine de mouchoirs en toile ourlés, $1 ; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1 ; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres ! Livres !

Avec élégante reliure et dorée sur tranches, des auteurs les plus distingués : poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1 ; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1 ; vases de cheminée, richement décorés en or, $1 chaque et $1 la paire, selon la grandeur, crachoirs en porcelaine, décorés or, coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents ; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec manche en nacre, $1 ; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1 ; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1 ; quatre Couteaux pour table, $1 ; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1 ; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1 ; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1 ; ditto, avec ciseaux et tire-bouchons, $1 ; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1 ; Nappe en toile, 9/4, $1 ; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1 ; Rideaux en dentelle, Stores, Paniers et Paniers en bois sculpté pour fleurs, $1 ; 10. Cadres en noyer ; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er décembre jusqu'après les fêtes de Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,

P. O. Box 246, New Orléans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, et qui s'en charge à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—1an

VENTES JUDICIAIRES.

ROSE GAMMACK vs. JOHN HAYS.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,364.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1° Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Villeré, de la Douane et Robertson, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur-général et annexé à un acte au rapport de Louis Féraud, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1831, portant vente par Charles Papet.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, chacun vingt-six pieds du pouces de face à la rue Villeré sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur. Le No Onze forme l'angle des rues Villeré et Bienville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2° Une portion de terre, sise dans les mêmes District et îlet, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds dix pouces trois lignes de face à la dite rue Villeré, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-trois pieds onze pouces, étant la portion près de la rue de la Douane, de cette portion du terrain primitif No Trois, conformément au plan dressé par Depouilly, arpenteur, daté du 19 janvier 1834, déposé en l'étude de Gustave Le Gardeur, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, ainsi qu'il appert plus amplement de deux actes au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date des 28 de mars et d'avril 1856, et d'un acte au rapport de Thos. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 de juin 1857, portant ventes de la dite propriété au défendeur.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

8 fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir :

Sur risques de feu		$114,082 35
Sur risques de mer		59,251 27
Sur risques de rivières		29,566 93
Total des primes		$202,000 55
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845 78
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 60	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,476 40	
	$102,698 07	
Réassurances	21,918 73	
Réfactions (rebate)	9,663 07	
Taxes	7,480 98	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,618 10	
		$182,024 95
Réservé pour primes non terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après :

Capital en Stock-notes	$52,500 00
Comptant	47,438 07
Comptes en voie de collection	18,560 26
Billets recevables	26,227 17
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 39
Stocks et Bons	15,870 50
Installations de bureau et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$296,617 82
Moins intérêts non-payés et dividendes	7,196 82
	$294,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Ville de la Nouvelle-Orléans,

Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874 :

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancand,
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Boer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. R. Camors,	W. A. Bell,	H. Roos.
J. A. Peel,		21janv—30fr

ASSOCIATION

d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, 102, rue du Canal.

HUITIEME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le Quatrième Trimestre de 1873 expiré le 31 décembre 1873 :—

Primes sur les risques de feu	$396,086 19	
sur les risques de mer	62,519 57	
sur les risques de rivières	25,953 56	
Total		464,661 32
En moins, primes sur risques non expirés	222,702 50	
En moins, primes remboursées	890 65	223,594 15
Primes nettes acquises		241,067 18
Intérêts	10,114 27	
Profits et pertes	3,603 65	13,718 02
		254,985 21
Pertes sur les risques de feu	30,516 94	
sur les risques de mer	7,426 00	
sur les risques de rivière	10,455 56	
Pertes non réglées, savoir :		
En litige	13,414 50	
Non ajustées ou non échues	36,479 35	97,893 53
Réassurances	3,643 63	
Cancellations pour le 4me quartier 1873	1,855 05	
Cancellations pour les quartiers subséquents	69,043 24	74,541 92
Réfaction (rebate)		27,325 37
Dépenses de bureau	19,873 03	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	1,196 89	
Taxes payées	462 30	19,327 22—257,635 50
Déficit		17,650 38

ACTIF

En caisse	$ 16,203 97	
Dû par agents aux E.-Unis	40,802 59	
Dépôt dans le New Orleans National Banking Association	93,613 42	
Effets à recevoir	822,124 55	
Actions et bons	125,402 16	
Propriété foncière rue du Canal	192,651 34	
Dû par divers sur les livres	110,742 72	
Seignouret Frères, Comp. de l'Agence	100,097 31	
Primes en voie de recouvrement	28,113 09	
Primes dues dans les prochains quartiers	8,810 91	319,424 90
Total		1,820,363 06

PASSIF.

Capital	105,200 00	
Billets à payer	7,746 10	
Dividendes d'intérêt non payés	6,627 50	
Réductions sur primes non collectées	7,281 45	
Dû à diverses compagnies pour réassurances	18,099 22	
Dû à divers sur les livres	376 30	
Seignouret Frères, Opéra, tions de Change	627,032 96	
Primes sur risques non terminés	282,702 50	
Pertes non réglées	97,893 53	
Total		1,897,863 93
Total du passif	1,897,888 93	
Total de l'actif	1,820,343 06	
Déficit		77,520 87

Soit :		
Déficit selon Tableau du 30 septembre 1873	64,870 49	
Déficit selon Tableau du 31 décembre 1873	12,650 38	77,520 87

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce dix-neuvième jour de janvier 1874.

G. LE GARDEUR Jr.,

Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été *Résolu*, conformément à l'Article VII de la Charte, de collecter immédiatement, des Actionnaires, le montant total des primes acquises du quatrième quartier de l'année 1873.

Nous appelons l'attention au *Rapport* du Comité d'Investigation de la nouvelle Direction (publié le 14 décembre 1873) sur la *Condition Financière* de l'Association au 14 novembre 1873, présentant l'estimation des valeurs en NOTRE POSSESSION et de celles données en nantissement pour garantir le paiement de réclamations présumées de créanciers étrangers ces nantissements et réclamations sont contestés devant les Cours. (On peut se procurer copie du dit Rapport au Bureau de l'Association)

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire. 20 janv—1m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, qui tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 18fév—1an

VENTES JUDICIAIRES.

J. GRASSIN vs. J. M. WEYMOUTH.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 4597.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt et un (21) février 1874, à 3 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE, sise à l'angle des rues Jackson et des Magasins, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

10 fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

A. LECOURT vs. JOS. O. THEARD.

Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 5,166.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Abadie, Tonti et Miro, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de Paul E. Théard ci-devant notaire public en cette ville, au No 4, en son Livre de plans. Le dit terrain mesure, mesure américaine, quarante-quatre pieds huit pouces de face à la rue Miro, et quarante-huit pieds de face à la rue Onzaga, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds d'un côté et de deux cent trente pieds de l'autre et courant de la dite rue Miro à la dite rue Onzaga.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Roy, Senr, par acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 24 juillet 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans.—No. 25,876.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No. Deux, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 29 d'octobre 1842, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public en cette ville, au Livre de plan No. 4. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o. UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans les mêmes District et îlet, étant formée d'une portion du fond du terrain faisant face à la rue Dumaine, désigné par le No. Cinq, d'après un plan dressé par J. Communy et L. J. Pilié, ci-devant voyers, daté du 6 août 1834, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, sous le No. 19, au Livre de plans. La dite portion de terre mesure vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain No. Deux sus-décrit, sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, donnant ainsi à la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.

Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir :

1° Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2,385 09) réduit à la somme de dix-neuf cent huit piastres (1,908 09), payable le 29 juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives, en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2° Deux billets chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33 1/3c), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement.

Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

29 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-et-un (21) février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste-Anne et Bourgogne, et mesurant (le dit terrain) vingt-cinq pieds de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt-dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et la même profondeur sur l'autre ligne. Aussi une portion de terre contiguë sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au terrain sus-décrit, commençant à la distance de quatre-vingt-dix huit pieds de la rue Dumaine et ayant six-huit pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, de là trente pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, à l'angle de laquelle ligne le terrain décrit en premier lieu commence la largeur de trente pieds, et de ce dernier point le dit terrain mesure soixante-dix pieds sept pouces sur la ligne du fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, daté du 5 mai 1856 et annexé à un acte au même date au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoises, portant le No 168 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques, à deux étages, aussi couverte en ardoises, derrière, dépendances et appartenances, pavé, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 5 mai 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt au taux de huit (8) pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce du shérif et du greffier, etc., s'élevant ensemble à la somme de cinq cents piastres ($500 00) ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville, environ mille piastres ($1,000 00).

W. P. HARPER,

5fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DIMITRY, AGAPITOS vs. JEAN-BAPTISTE SPARICIO.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 5,228.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé en cette ville, rue des Ursulines, entre celles Royale et Bourbon, ayant vingt-trois pieds de face à la rue des Ursulines sur cent cinquante-neuf pieds six pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'André Custillo, ou ayant causes et de l'autre côté par celle de Denis Delaronde, ou ayant causes.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, sans exception aucune.

Cette propriété appartient au défenseur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 7 juillet 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : 1° La somme de Six-cent piastres ($600.00), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 7 de juillet 1873 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant réclamé comme honoraires d'avocat, et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. 2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur la dite propriété, souscrite par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés datés du 7 de juillet 1873, chacun de la somme de dix-sept cent piastres ($1700 00), payables respectivement à un et deux ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement. 3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

13jan—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ST-LEON DESTEZ (la Dame Catherine Henry, cessionnaire) vs. la Dame C. L. WALKER.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,742.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Jas. Maxwell, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par décret de l'Honorable Cour Suprême de cet Etat, en date du 19 janvier 1874, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No Trente (30), borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, et désigné par le numéro Cinq (5), d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 9 de décembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt neuf pieds deux pouces de face à la dite rue Villeré, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain fait partie d'une subdivision de trois terrains acquis par feu H. G. Hiligsberg, par acte de rétrocession de Newton Richards, au rapport de Theodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 mai 1838.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession du dit L. G. Hiligsberg, suivant acte au rapport du dit notaire Mossy, en date du 15 mai 1849.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

31janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 42,754.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet numéro vingt-et-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de Allou D'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 18 juillet 1853, déposé en l'étude de Charles Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

28anv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1874.

Le CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes :

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFROID	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN

R. M. DAVIS, Président.

NUMA LANDRY, Caissier.

7janv.74—an.1D

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, reçu par les derniers arrivages du Nord.

400 douzaines Souliers fins de Philadelphie, fabriqués pour le détail de la ville.

75 caisses Bottes et Congress cousus de Newark, convenables pour le commerce du détail.

Par E. ROGER & CO—Hy. Samory, Encanteur—JEUDI, 12 février, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

400 douzaines Souliers fins de Philadelphie.

75 caisses Bottes et Congress cousus de Newark.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur cette vente où l'on trouvera un bel assortiment de marchandises convenables pour la saison.

Conditions à la vente. 11fév—

PAR G. DE FERIET & CO.

Habitation Sucrière de prix, située dans la Paroisse Terrebonne.

Par G. DE FERIET & Co, JNO. G. MONTROSE Encanteur.—Bureaux, No 50 de la rue Royale. Il sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI, 16 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément aux termes et conditions du concordat fait entre la maison P. J. Pavy & Co, en liquidation, et P. J. Pavy individuellement, et les créanciers de la dite maison —

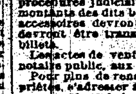

L'habitation sucrière et ses dépendances ci-après décrites, appartenant au dit P. J. Pavy et connue sous le nom d'HABITATION PETIT CAILLOU, située dans la paroisse Terrebonne, dans cet Etat, sur le Bayou Petit Caillou, à environ seize milles au-dessous de la ville de Houma, sur les deux rives du dit bayou, et composée des morceaux de terre suivants, savoir : les sections soixante-trois et quatre-vingt-un sur la rive gauche du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est — avec toutes les terres situées derrière les dites deux sections ; le No 1, sur la rive droite du dit bayou, dans le township dix-neuf Sud, range seize Est, et un petit morceau de terre touchant à la dite section No 1 au-dessus, ayant deux arpents et demi de face sur telle profondeur qu'indique l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Thos. Roddy, Jr. ; un autre morceau de terre sur la rive droite du dit bayou, à une petite distance au-dessous de la dite section No 1, ayant deux arpents et demi, plus ou moins, de face, avec la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par la terre de Séverin Pellegrin, au-dessous, par celle d'Ed. P. Le Blanc, ayant en tout, environ onze cents arpents ; également, un certain morceau de terre sur la rive gauche du dit bayou, ayant une façade d'environ sept arpents, par la profondeur de l'arpentage, borné, au-dessus, par des terres d'Abraham Bourgeois et, au-dessous, par celle d'Ed. P. Le Blanc, ensemble, un autre morceau de terre situé derrière celui qui vient d'être décrit, désigné comme le lot douze, dans le township dix-huit Sud, range dix-neuf Est, ayant cent treize 60-100 acres. Un autre morceau de terre, de l'autre côté du dit bayou, ayant trente trois pieds de face par la profondeur de l'arpentage, borné par la terre d'Eug. Bélanger et, au-dessous, par celle de Thos. Roddy, Jr. Les susdites terres seront vendues en bloc, avec toutes les bâtisses et améliorations, sucrerie et machines, droits, voies et dépendances, mulets, bêtes à cornes, instruments aratoires et tout le plan de canne qui se trouve sur l'habitation.

Conditions.—Un tiers comptant : le reste à un et deux ans de crédit, de la date de la vente, en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, à la Banque d'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, en coupons tels que pourra l'exiger le notaire qui passera les actes de vente, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la clause de non aliénando et cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des montants des dits billets. Les sucreries et leurs accessoires devront être assurées et les polices devront être transférées aux porteurs des dits billets.

Les actes de vente pardevant Chas. G. Andry, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Pour plus de renseignements sur lesdites propriétés, s'adresser à MM. Johnson & Denis, avocats, au No 14 de la rue Carondelet.

12 fév—au 16

Vins ! Vins !! Vins !!!

Gourmets, connaisseurs et amateurs, Attention !

Tout le contenu de la cave de choix de l'Hôtel St-Louis sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve.

Par G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE, Encanteur—Bureaux, No. 50, rue Royale—MERCREDI, 18 février 1874, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, dans la vaste salle à manger de l'Hôtel St-Louis—sans aucune limite ou réserve—tout le contenu de la cave de l'Hôtel St-Louis, comprenant :

Vins rouges, Vins blancs, Sherry, Champagne, Bourgogne et allemands : Cognacs, Rhums, Genièvres, Whiskies, Sirops,—le tout des meilleures marques, telles que Cantenac, Léoville, St-Julien, St-Estèphe, Château Lafitte, Château Margaux, Château Giscours (Pescatore), Fronsac, Château Lafitte, Pape Clément, Listrac, Chablis, Haut Sauternes, La Tour Blanche, Clos Vougeot, Graves, St-Emilion, St-Seurin, Otard Dupuy & Co., Pinet Castillon & Co., vieux Tom Gin.

Il sera vendu, après les vins, réservoirs en fer, tuyaux en caoutchouc, cuves à filtres, machine d'eau de Seltz avec siphons ; machines à laver, tables à repasser, 1 fer à repasser, 2 machines et ustensiles de cuisine, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut avoir des catalogues aux bureaux des encanteurs. 12 fév

MEUBLES. MEUBLES.

Un Coffre-Fort Diebol & Kinzle (du plus grand modèle), à l'épreuve du feu et des voleurs.

Vente positive et sans réserve, pour le compte de qui il appartiendra.

Avis aux personnes qui tiennent maison.

Meubles de salon en bois de rose, acajou et noyer ; meubles de chambres à coucher et de salle à manger ; tapis, couvertures, linge de ménage, &c, &c.

Par G. DE FERIET & CO—John G. Monrose, encanteur—Bureau et Salle de vente, No. 50 de la rue Royale—JEUDI, 19 février 1874, à 10 heures du matin, et jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite, dans les salles des dames de l'Hôtel St-Louis—une très grande facture de meubles, comprenant : meubles de salon en bois de rose, acajou et noyer, meubles de chambres à coucher et de salle à manger, tapis, linge, &c. &c.

Egalement : Un coffre-fort Diebold & Kinzle (du plus grand modèle) à l'épreuve du feu et des voleurs. Il convient à une banque, une Compagnie d'assurance ou un bijoutier.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut avoir des catalogues aux bureaux des encanteurs. 11 fév

Meubles ! Meubles !! Meubles !!!

Chevaux et Wagon.

Vente positive et sans réserve.

Par G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROSE, encanteur. Bureau No. 50, de la rue Royale—JEUDI, 12 février 1874, à 10 heures et demie du matin, au No 632 de la rue des Grands-Hommes, entre les rues St-Ferdinand et Presse, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un assortiment général de meubles—comprenant : meubles riches de salon, en bois de rose ; meubles de chambres à coucher, en noyer ; buffets, pendules, chaises, tapis, tables, stores, etc., etc. ; fourneau et ustensiles de cuisine, etc.

Egalement—En même temps et au même endroit : un cheval et wagon.

Un très joli poney de quatre ans.

Condition—Comptant, sur les lieux. 10 fév

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 132 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies		$52,641 61
Primes de rivières		1,113 57
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes acquises		$17,938 39
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit :

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,300 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,850 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8 226 85
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt	18,350 00
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF.

Capital, 4183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750 00
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier, A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.

Au No. 33 de la rue Carondelet.

11jan—20f

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker,

Appartenant à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,

Marchand-Commissionnaire,

29 oct—73—1 an No. 18 rue Union.

Estate of Jacob John Evers.

United States Marshal's Office.—New Orleans, January 21th, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Jacob John Evers of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 24th day of February, A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,

United States Marshal.

January 23th—22.feb24.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Lingerie de saison.—Lingerie de messieurs et malles.

Par HOFFMAN, MARKS & CO. — ALEX. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres.—Il sera vendu, JEUDI, 12 février 1874 à 10 heures du matin—180 lots linge de saison, formant un bel assortiment d'articles de clientèle.

—ET—

150 lots lingerie de messieurs.

—EGALEMENT—

50 belles malles.

Conditions, à la vente. 12fév

PAR D. E. MORPHY.

FOIN. FOIN. FOIN.

Par D. E. MORPHY, A. E. Morphy encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 13 février 1874, à 10 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Girod,

400 bottes Foin.

Conditions—Comptant. 12 fév

Jolie Résidence Cottage, au coin des rues Prytania et Erato.

Par D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 14 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

Un certain TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prytania, St. Charles, Erato et Thalia. Le dit terrain a, suivant un plan français, soixante pieds de face à la rue Prytania, sur cent-vingt pieds de profondeur (à la rue Erato), entre lignes parallèles.

Termes et conditions à la vente.

L'acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 fév—

PAR S. GUINAULT.

Groceries. Groceries.

Par S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 14 février 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dauphine et Ursulines—

GROCERIES

Le fonds d'un magasin de groceries très bien assorti et achalandé.

Conditions — Comptant. 11 fév

Par S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 12 février 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dauphine et Dumaine—

GROCERIES

Le fonds d'un magasin de groceries comprenant café, sucre, graisse, conserves, vins blancs et rouges, chandelles, etc. etc.

Conditions—Comptant. 8fév

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Vente péremptoire de Meubles neufs, pour cause de déménagement.

Par F. FERNANDEZ — J. G. Monrose, encanteur.—JEUDI prochain, 12 du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu au magasin Nos 101 et 103, encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, pour cl'e—

Un magnifique assortiment de meubles neufs, consistant en jeux de meubles pour salon, en brocatelle et mohair ; en jeux de meubles pour chambres à coucher, sofas, lavabos à dessus en marbre, e c., etc.

Aussi—Un piano Piccolo en bon état.

Conditions—Comptant sur livraison. 10 fév

PAR LES SUCCESSEURS DE C. E. GIRARDEY & CO.

Maison, à étages, No 66 de la rue Villeré.

Par les successeurs de C. E. GIRARDEY & CO.—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureaux No 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 14 février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

La maison en bois et à étage, No 66 de la rue Villeré, entre les rues Bienville et Conti, ayant 5 chambres galerie au-dessus, galerie au-dessous et couverte en ardoises, une grande cuisine, cuve, hydrant, etc., arbres fruitiers et beau parterre sur la façade. Le terrain est No 7, il a 29 pieds 2 pouces de face sur 128 pieds de profondeur. Possession le 1er avril.

Conditions de la vente.—Comptant.

L'acquéreur payera, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes de l'année 1873 et jusqu'au jour de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Bouny, notaire public. 8 fév—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

CAPITAL PAYÉ................$300,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année	289,627 36	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	11,859 59	
Montant net des primes		$222,767 90
Escompte et intérêt		44,087 21
		$271,554 82
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$113,159 97	
Dépenses générales et taxes	32,172 21	
Réserve et dividende sur actions	58,514 70	
		$244,167 [illegible]
Bénéfice net		$277,071 [illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché :		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$534,786 84	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,565 58	
Total de l'actif		$590,352

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY
W. K. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	E. ALCUS,
R. W. TAYLOR,	A. K. TORIAN,
J. G. MORRIS,	SCOTT MCGEHEE
	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 jan-

Ayer's Ague Cure,

Remède d'Ayer contre la Fièvre en lisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Rémittente, la Fièvre Périodique la Fièvre Bilieuse ; etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède à le peuple américain ait plus vivement la nécessité qu'un moyen efficace pour la fièvre en frisson : Nous sommes à même aujourd'hui, de lui offrir, la certitude qu'il vaincra la maladie et ne saurait être nuisible en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *préventif* vaut mieux que la guérison ; il met le sujet à l'abri des risques de vivre attaqué. Le CURE chasse du corps le miasme typique de la FIÈVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, s'il prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les questions dont il s'agit, c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnent la FIÈVRE EN FRISSON, chacun devrait l'avoir et y avoir recours fréquemment. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter — à tout le monde, pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres Intermittentes est due à ce qu'il ne contient ni quinine ni ingrédients minéraux, et, conséquemment, ne nuit en rien à la constitution ; ceux qu'il guérit sont aussi sains que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique ; il faut citer la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittentes ou périodiques. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un précieux bouclier pour les immigrants et les personnes qui habitent momentanément des districts infectés. Si de temps en temps ou tous les jours, il empêche que l'infection n'engendre la maladie. Les personnes qui profitent de la protection qu'il offre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il excelle en ce qu'il stimule le foie et opère durant ce qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PRÉPARÉ PAR

LE DR J. C. AYER & Co.,

CHIMISTES,

A LOWELL, MASSACHUSETTS,

ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER

Prix..................$1 00 la bouteille.

27 fév—1m—mar.jeu.sam

Estate of Alphonse Hechet.

United States Marshal's Office.—New Orleans, Jan'y 22th, 1874.—This gives notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of United States for the District of Louisiana, against the estate of Alphonse Hechet, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition : that the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law : That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 6th day of March A. D. 1874, at 12 o'clock M., at the Custom House Building, Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD,

United States Marshal.

29 jan—m'ch 6

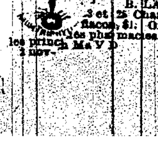

TOUX. RHUME. ASTHME.

Ces affections, ainsi que Grippe, les Bronchites, les Catarrs, les Irritations de la gorge et poumons, cèdent immédiatement à l'emploi du Baume Pectoral aux vers Indiens,

Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 3 et 25 Champs Elysées, à 2 flacons, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

3 nov—M A V D